



Comité technique Cerema du 4 novembre 2014

Stratégie, systèmes d'information, SIGMA, programmation 2015, SINPPA, effectifs et points divers

Ce comité technique était précédé le matin d'une réunion informelle entre la direction du Cerema et les représentants du personnel consacrée à un échange sur les premiers éléments du projet stratégique. La CGT vous propose une [contribution aux réflexions stratégiques](#), qui a servi de support à son intervention.

Concernant la démarche, la CGT a également abordé la difficulté de concilier stratégie du Cerema et fonctionnement sur la base de commandes dont nous ne sommes pas maîtres, la surcharge de travail induite par ces réflexions qui s'ajoutent à l'activité professionnelle courante, le niveau de précision qui sera celui du projet stratégique, le rôle respectif de la direction du Cerema et du conseil d'administration, ou encore l'articulation entre les réflexions stratégiques et les choix du quotidien dans les services.

La direction précise qu'elle vise la diffusion d'une 1^{ère} version aux alentours du 20 janvier, qui sera discutée dans les services, pour une approbation du projet stratégique par le conseil d'administration du 15 mars 2015.

1. Programme d'évolution des systèmes d'information

Ce point est inscrit à la demande de la CGT et fait suite à des interpellations du personnel concernant d'une part le passage dans certaines directions des logiciels libres à des outils de type « Microsoft » et d'autre part des réflexions en cours sur la réorganisation des services – polarisation (hébergement des serveurs ou assistance informatique) ou externalisations...

La direction présente un état des lieux des chantiers à ouvrir, des priorités... La direction se veut rassurante sur les chantiers : rien ne serait décidé et la nécessaire consultation du comité technique est rappelée. Le sujet sera donc examiné à nouveau lors de prochaines réunion de cette instance. Toutefois, nous invitons les agents à la vigilance, notamment ceux des services informatiques.

La CGT a demandé des précisions sur le calendrier, les coûts, les éventuelles réorganisations des équipes informatiques du Cerema et externalisations de missions. La CGT a également insisté sur la nécessaire formation des salariés à l'utilisation des logiciels.

La direction du Cerema est attentive au maintien d'un cadre commun sur l'informatique avec les services du ministère mais ne s'interdit pas de faire des choix différents pour répondre au mieux aux besoins de l'établissement. Les premiers projets – évolutions réseaux et systèmes, peu perceptibles pour les utilisateurs courants – pourraient être mis en œuvre au premier semestre 2015. L'administration précise que la question de l'organisation des services informatique est effectivement posée bien que rien là encore ne soit abouti. L'hypothèse d'externalisation privée de certaines missions n'est ni infirmée ni confirmée. Aucune réponse sur les coûts. Un recensement des besoins du personnel aura lieu, que nous souhaitons au plus prêt des utilisateurs.

2. Utilisation de l'outil SIGMA dans le cadre de la programmation

La CGT rappelle son [expression](#) sur ce sujet. Au-delà du caractère très chronophage de l'outil qu'elle dénonce, elle pointe notamment :

- les dérives effectivement constatées dans l'utilisation de SIGMA (demande d'un N+2 pour accéder aux saisies du salarié par exemple) et leurs conséquences sur la déshumanisation des relations de travail, les pressions hiérarchiques, les risques psychosociaux liés notamment à l'individualisation du suivi ;
- les consignes hétérogènes de remplissage (certaines activités peuvent relever du « management du service », de la rubrique « autre », ou encore d'une « absence » selon qu'on soit dans une Dter/Dtech ou une autre) ;
- les inévitables stratégies de remplissage puisque les saisies ont vocation à alimenter le pilotage de l'établissement. Conjuguées à l'hétérogénéité du remplissage et aux imprécisions de l'outil, cela nous rend très sceptique sur la fiabilité des données, au moins à ce stade, et renforce nos réticences pour l'utilisation de Sigma à des fins de pilotage du Cerema ;
- les modalités d'utilisation des données issues de Sigma pour rendre compte aux commanditaires et aux membres du conseil d'administration (pas de réponse sur ce point).

3. Élaboration du programme d'activité 2015 et utilisation de l'outil SINPPA

La CGT dénonce, sur ce sujet comme sur les deux précédents, la découverte des documents lors de la présentation en séance obligeant à réagir à chaud. La direction convient qu'un envoi préalable serait nécessaire.

4. Situation des effectifs

La direction du Cerema nous présente un tableau des effectifs que vous pouvez consulter.

En complément, il est précisé que le flux annuel d'entrée est de 240 et celui en sortie s'élève à 230 (dont 80 départs en retraite). Les autres sorties correspondent principalement aux cycles de mobilité.

L'administration présente également un bilan des mobilités du cycle 2014/09 : 41 agents sont sortis du Cerema et 78 sont entrés, pour environ 400 postes publiés (vacants et susceptibles de l'être). Le nombre de postes pourvus à l'issue du cycle se répartissent équitablement entre vacants et susceptibles d'être vacants. Les entrées sont pour moitié des agents issus du MEDDE et pour l'autre moitié sont les fonctionnaires d'autres ministères (en PNA ou en détachement) ou en CDI. La direction indique que si on observe uniquement le MEDDE, les cycles sont très légèrement déficitaires. C'est ainsi grâce aux recrutements hors MEDDE que les flux peuvent être bénéficiaires. Enfin, la direction précise que 38 agents ont changé de poste en interne du Cerema à l'occasion du cycle 2014/09. La conclusion de l'administration est que cette situation crée de la complexité dans le management compétences puisque seul 15 % des postes publiés sont pourvus, même si ce pourcentage est dans la moyenne du ministère.

La CGT a demandé une analyse plus qualitative tenant compte par exemple de l'effet de blocage des Zones de Gouvernances. Elle propose aussi d'améliorer l'attractivité du Cerema par exemple par une revalorisation indemnitaire en alignement sur la meilleure situation des implantations du Cerema.

5. Points évoqués par l'administration sans échanges

- L'intégration dans l'expérimentation télétravail du ministère ne sera étudiée qu'au début 2015.
- En 2015, il y aura un chantier règlement intérieur pour une application début 2016.
- Pour la restauration collective, il y a un groupe de travail pour faire un état des lieux (coûts, reste à charge...)
- Il y a 23 sondeuses au CEREMA dont 3 inutilisées. Seules 6 sont aux normes. Pour les 14 autres le coût de mise aux normes est de 15 000 à 20 000 €. À cette occasion l'administration se pose la question de leur utilisation et de leur mutualisation.
- Une nouvelle consultation du type baromètre va être lancée par le Codir.

La CGT sera attentive à ce que les chantiers sensibles, lourds, et importants que sont notamment le télétravail, la restauration collective ou la réglementation du travail au Cerema soient traités avec tout le sérieux qu'ils méritent, en prenant le temps nécessaire et en abordant toutes les facettes. La mention de ces points à la va-vite en fin de comité technique ne peut en aucun cas remplacer un calendrier de dialogue social permettant aux représentants du personnel de s'organiser pour préparer au mieux les échéances de l'année 2015.